



Demande d'aide



Envoi du formulaire OE971

Réception du dossier

Accusé réception (délai 8 jours)

Instruction du dossier

Dossier inéligible

Notification de la non-éligibilité
de la demande de subvention

Dossier éligible

Vérification des pièces
administratives et techniques

Fiche d'instruction

Dossier incomplet

Demande de pièces complémentaires



Evaluation Technique
Fiches synthétiques/rapport
Délibération Commission d'Attribution des Aides (CAA)
et/ou Conseil d'Administration

Avis / décision défavorable

Notification de rejet
(délai de 5 jours après avis)

Dossier complet

Avis/ décision favorable

Avis
CAA

Notification d'agrément (5 jours)

Convention 1 mois (après décision finale)

Mandatement / paiement de la
subvention ou de ses tranches

Contrôle de suivi

Bilan/rapport final d'exécution

Schématisation du circuit d'instruction d'un dossier de demande de subvention



Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain !

Immeuble Valkaboïs - Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaërs - 97 113 GOURBEYRE
Standard : 0590 809 978 Fax : 0590 800 221

www.eauguadeloupe.com



Office de l'Eau
GUADELOUPE

Les aides



L'OFFICE DE L'EAU

Son rôle

Instance de concertation pour la préservation et une meilleure gestion des ressources en eau de la Guadeloupe. Créé le 16 avril 2006, l'OE971 est un établissement public local à caractère administratif rattaché au Département.

Son action

Elle s'inscrit dans la politique de l'eau définie par le comité de bassin de Guadeloupe et exprimée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

En ce sens le Comité de Bassin a confié à l'OE971 l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI).

La programmation et le financement de travaux par le PPI

Le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2013/2018 couvre les enjeux de la gestion de l'eau en Guadeloupe conformément au SDAGE et définit les priorités à l'échelle du bassin pour lesquelles des aides et des subventions sont allouées aux demandeurs éligibles.

Le PPI 2013-2018 a été adopté par le Comité de Bassin Guadeloupe le 16 mai 2013 et par le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Guadeloupe le 12 juillet 2013.

Quatre axes stratégiques ont été définis en cohérence avec les orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 :

Axe A : Asseoir le rôle de l'Office au sein des instances de la gouvernance de l'eau

Axe B : Concilier la satisfaction des usages et la préservation de la ressource

Axe C : Développer l'assainissement et réduire les rejets polluants

Axe D : Améliorer l'état des cours d'eaux et des milieux aquatiques

Toutes les actions en relation avec l'eau et les milieux aquatiques sont susceptibles de recevoir un accompagnement financier de l'Office de l'Eau Guadeloupe. Les bénéficiaires peuvent être :

- Collectivités
- Associations
- Entreprises
- Agriculteurs

« Faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques » d'où une collaboration, une concertation et une fédération avec l'ensemble des partenaires concernés de près ou de loin par cette problématique.

Vous êtes une collectivité territoriale

L'Office de l'Eau Guadeloupe peut vous aider à...

- Protéger les captages
- Mettre aux normes les usines de production d'eau potable
- Réhabiliter les réseaux de collecte des eaux usées
- Mettre en conformité les stations d'épurations
- Améliorer l'Assainissement Non Collectif
- Établir les documents de gestion et de planification



Vous êtes une association

L'Office de l'Eau Guadeloupe peut vous aider à...

- Réaliser vos actions de sensibilisation sur la préservation de la ressource eau et des milieux aquatiques
- Réaliser vos actions de sensibilisation aux pratiques d'économie de la ressource
- Réaliser vos actions ponctuelles de dépollution, nettoyage de milieux aquatiques littoraux (plages, rivières)



Vous êtes un agriculteur

L'Office de l'Eau Guadeloupe peut vous aider à...

- Améliorer le traitement des effluents d'élevage
- Favoriser les économies d'eau
- Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires



Vous êtes une entreprise

L'Office de l'Eau Guadeloupe peut vous aider à...

- Mettre en place un système de recyclage des eaux industrielles
- Améliorer le traitement des eaux usées industrielles
- Mettre en place un système de réutilisation des eaux de pluies

